

Extrait
du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 18 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de Septembre à 14 heures 30 s'est réuni le Comité Syndical, à Rives d'Autise, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël GRELIER Alain ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITHON Jacky GUILLON Denis CHATAIGNE Jean-Louis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIIN Jacques	BENET FAYMOREAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES ST SIGISMOND VIX XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 08/14	LANDAIS Bernard LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia	CHAMPAGNÉ LES MARAIS L'ILE D'ELLE LUCON STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 11/22	GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane ARNAUDEAU Jean-Marie BIENVENU Alain MAROT Roger RIDEAU Daniel BOUCHER Yves-Marie SAVINEAU Michel BOURDEAU Marylène RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves	AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant) LE LANGON LONGEVES MONTREUIL PETOSSE PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES (S) ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 06/10	GOURMAUD Yvon BRIFFAUD Louis-Marie BOISSON Philippe LESAUVAGE Ghislaine CHATELIER Christian GUENION Christian	ANTIGNY BREUIL-BARRET LA CHAPELLE AUX LYS MARILLET ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2B 1/1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE

Total délégués présents : 36/64

Pouvoirs :	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. POITIERS Dominique
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	à M. CHARPENTIER Arnaud
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	à M. GATINEAU Dominique

Total représentés : 03/64

Excusés	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE
	LAMY Judicaël	LA TAILLEE
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES

Total présents et représentés : 39/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : CONVENTION DE SUPERPOSITION FRANCHISSEMENT DU RUSSON DE CHAMPAGNE – DELIB N°89 – CS DU 18-09-2023

Dans le cadre des travaux de la Pointe aux Herbes, le Pont Communal étant dégradé (franchissement du Canal de Champagné), le SMVSA a été contraint de recréer un second pont à ses frais pour permettre l'accès aux engins de chantier.

Le tablier du pont devait être réalisé à titre provisoire, mais a été laissé, des travaux devant encore être réalisés sur ce secteur.

Plutôt que de devoir conforter l'ancien pont, la commune propose d'utiliser le nouvel ouvrage. Néanmoins, il n'est pas directement utilisable en raison de l'absence de protection du tablier acier.

La commune propose une simple peinture, ce qui ne semble pas suffisant par rapport à l'abrasion des roues.

Conformément aux remarques émises lors de la dernière assemblée, le SMVSA propose la mise en place d'un platelage chêne avec chasse roue.

A l'issue d'une consultation, 2 devis ont été reçus :

- AC2bois pour 9 987,00€HT
- Charrier Bois 25 236,90€HT

Après discussion :

- La commune de Triaize affiche ne pas souhaiter participer aux frais de protection du tabier
- Le SMVSA rappelle qu'il n'a pas à compétence voirie et n'a pas pouvoir de police

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 085-258501634-20230918-DELIB892023-DE



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Autorise le Président à signer le devis AC2bois et à le mettre en oeuvre
- Ne valide pas la mise à disposition de l'ouvrage à la commune de Triaize en absence de lisibilité sur sa participation aux frais d'aménagement et des entretiens futurs.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#